



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 29/11/2023
Reçu en préfecture le 29/11/2023
Publié le
ID : 057-245700695-20231122-B20231121_24_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-trois, le vingt-et-un novembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le treize novembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
M. Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absents avec procuration : Roland BALCERZAK à David ROBINET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 10
Nombre de votants : 11

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, DST, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication, Katia PEPPOLONI, Chargée de mission



24. Objet : Subvention communautaire 2023 au titre des manifestations sportives d'intérêt communautaire : Cap Entrange : Trail des Crêtes

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 7 novembre 2023 portant dernière modification du règlement de mise en application de la politique sportive communautaire,

L'association Cap Entrange a organisé la 6e édition du Trail des Crêtes le 17 septembre 2023.

A ce titre, les membres du comité directeur ont déposé un dossier de demande de subvention au titre des projets de clubs.

La dernière édition a permis au club d'élargir son panel d'épreuves en créant une course plus courte pour les néo-pratiquants de Trail (8 km Découverte) et en permettant aux sportifs motivés de se faire encore plus plaisir en franchissant la barre symbolique des 1 000 D+ (dénivelé positif de 1 000 mètres cumulés avec 32 km). Cap Entrange a décidé cette année de consolider les bases de 2022 avec les parcours des 16 km et des 30 km.

Les membres de Cap Entrange s'attachent à proposer une organisation de très haut niveau, saluée depuis le début par les coureurs quels que soient leurs niveaux d'exigence et d'expérience. De nombreux bénévoles sont impliqués pour relever ce nouveau challenge. Chaque année, environs 400 coureurs s'inscrivent à ce trail permettant le rayonnement de la CCCE au-delà du territoire communautaire.

La subvention demandée par l'association Cap Entrange s'élève à 3 200,00 €, soit 24 % du budget global d'un montant de 13 200,00 €.

Considérant que cette manifestation organisée par une association sportive est reconnue d'intérêt communautaire,

Considérant cet exposé,

Après avis favorable de la Commission « Politique Sport-Loisirs » du 11 octobre 2023,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'octroyer une subvention de 3 200,00 € à Cap Entrange, au titre de l'organisation du Trail des Crêtes 2023, dans le cadre des manifestations sportives d'intérêt communautaire,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 11
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 22 novembre 2023

Le Président,

Michel PAQUET

